



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 048-19

Objet : *RS - Protocole transactionnel établi entre Grand Chambéry et Trialp suite à la baisse de vente de carnets liée à la fermeture des déchetteries aux professionnels*

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoaz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 048-19

objet **RS - Protocole transactionnel établi entre Grand Chambéry et Trialp suite à la baisse de vente de carnets liée à la fermeture des déchetteries aux professionnels**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que la prestation de gestion des déchetteries de l'agglomération de Chambéry, pour les années 2012-2017, a été confiée à un prestataire extérieur, par voie de marché public, à la société Trialp, le 1^{er} décembre 2012. Ce marché a pris fin au 30 novembre 2017 et a été prorogé par avenant jusqu'au 31 août 2018.

Dans le cadre de ce marché, le prestataire avait un objectif lié à la vente des carnets aux professionnels venant déposer en déchetterie. Cette recette venait compléter le forfait de base de la rémunération de l'entreprise. Or, en avril 2017, la gestion des déchets des professionnels n'entrant pas dans sa compétence, Grand Chambéry a fermé ses déchetteries aux entreprises et les a redirigées vers des exutoires adaptés gérés par des opérateurs privés répartis sur le territoire. Ainsi, cela a automatiquement mis fin aux recettes que la société Trialp percevait par la vente des carnets.

Le montant initial réclamé par la société avoisinait les 78 000 € HT. Après négociation avec Trialp, il a été décidé de verser à la société le manque à gagner lié à l'arrêt des ventes de carnets aux professionnels, soit 40 700 € HT. Ce montant correspond à la différence entre les carnets vendus en 2016 et ceux vendus en 2017, soit 370 carnets sur la base du prix de vente unitaire de 2016 (110 € HT).

A ce titre, il est proposé de conclure un protocole transactionnel avec Trialp.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole transactionnel établi avec Trialp suite à la baisse de vente de carnets liée à la fermeture des déchetteries aux professionnels, portant sur un montant de 40 700 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 048-19

Objet de l'acte : RS - Protocole transactionnel établi entre Grand Chambéry et Trialp suite à la baisse de vente de carnets liée à la fermeture des déchetteries aux professionnels

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : Protocole transactionnel

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22097H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22097H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019